

## Le bureau de la SRB avait devancé les décisions conséquentes aux annonces du 1<sup>er</sup> Ministre.

Lors de sa réunion de samedi matin 14 mars, en présence des 3 salariés du Club, le Conseil d'Administration de la SRB a voté à l'unanimité les mesures nécessaires d'une part à la limitation de la propagation du virus Covid-19 (Fermeture du Club à tous public, y compris ses membres adhérents – l'accès aux alvéoles est fortement déconseillé), et d'autre part à la garantie pour les salariés de percevoir l'intégralité de leur salaire.

Vous pouvez prendre connaissance de ces mesures dans le compte-rendu du CA diffusé sur le site Web de la SRB.

Celles-ci sont bien sur provisoires et seront amenées à être adaptées en fonction de l'évolution des évènements et des conditions financières particulières dont pourront bénéficier les entreprises et associations.

Sachez que le Président de la SRB, les membres du bureau et les permanents mettent tout en œuvre pour que la saison « re »démarre dès que possible, dans les meilleures conditions.

**Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette situation inédite depuis 1947, année de création de la SRB.**

**« Prenez bien soin de vous ».**